

La constitution

M. Turner (Vancouver Quadra): A mon avis, cela devrait préoccuper au plus haut point les députés québécois comme ceux qui protestent devant nous. Députés de cette Chambre, pourquoi le gouvernement procède-t-il sans la participation du Québec? C'est une insulte aux Québécois et aux Québécoises! Et, à notre point de vue, si on veut vraiment réformer le Sénat et si le gouvernement décide d'en faire une priorité, il devrait d'abord convoquer une conférence fédérale-provinciale plénière, dès maintenant, immédiatement, cette année, en 1985, pas en 1987, 1988, 1989, mais maintenant, pour assurer d'abord que le Québec soit partie à notre Constitution avant de réformer une partie de notre Constitution. Mais, vous savez...

Une voix: Continuez à dormir!

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Nos collègues, monsieur le Président, sont un peu agités. Je peux comprendre cela très facilement.

Mes collègues libéraux et moi-même allons réclamer un Sénat élu. Nous allons réclamer une représentation accrue pour les régions, pour les provinces Atlantiques et pour l'Ouest. La création de ce pays a été rendue possible grâce à deux choses: la première a été le régime parlementaire, la représentation proportionnelle à la population qui, à l'époque, favorisait le Haut-Canada, c'est-à-dire l'Ontario; la deuxième raison était l'aspect fédéral et territorial. Le débat qui avait abouti à la Confédération démontre aussi clairement que, s'il n'y avait pas eu une Chambre haute quelconque, une deuxième Chambre, comme le Sénat, pour protéger les intérêts territoriaux au sein de la Fédération, ni le Bas-Canada, maintenant le Québec, ni la Nouvelle-Écosse, ni le Nouveau-Brunswick, ni l'Île-du-Prince-Édouard n'auraient adhéré à notre pays, parce que ces provinces n'étaient pas disposées à se laisser englober à la Chambre des communes par les voix prépondérantes du Haut-Canada. Je dois citer George Brown, il n'était pas trop souvent cité en français, il n'était pas même trop favorable, mais la traduction française de ce qu'il a dit au sujet de l'Ontario était la suivante, et je cite les Débats sur la Confédération, à la page 88:

L'essence même de notre entente est que nous aurons une union fédérale et non pas législative. Nos amis du Bas-Canada ont consenti à nous accorder la représentation proportionnelle à la population à la Chambre basse, à la condition expresse d'obtenir une égalité de sièges à la Chambre haute. Nous n'aurions pu faire de progrès à aucune autre condition. Pour ma part, je suis tout à fait disposé à leur accorder cette égalité.

Donc, monsieur le Président, il est clair, d'après ces Débats qui précédaient notre Confédération, que la raison d'être du Sénat, c'était d'égaliser de façon territoriale ou fédérale contre la prépondérance de la population de l'Ontario. Le Sénat permit donc d'équilibrer la représentation des territoires qui avaient accepté de se joindre à notre Fédération, et cette exigence a pu être respectée grâce à une répartition à peu près égale des sièges entre les quatre régions, l'Ouest, l'Ontario, le Québec et les provinces Maritimes; six sièges supplémentaires ont par la suite été attribués à Terre-Neuve.

Il faut tenir compte de ce principe qui a été à la base de notre Confédération. Il faut également tenir compte du rôle joué par le Sénat en ce qui concerne la protection des minorités, et surtout la protection des Canadiens français, car cet aspect a aussi été capital dans l'esprit des Pères de la Confédération, et cela est cité à plusieurs reprises dans les Débats.

La résolution dont nous sommes saisis privera le Sénat de tout rôle significatif en matière de législation et ramènera le Parlement à une seule Chambre. Si cette résolution est adoptée, la capacité du Sénat à défendre les petites provinces et les droits des minorités sera sérieusement amoindrie sinon réduite à zéro.

[Traduction]

La proposition dont nous saisissons la Chambre—et nous allons proposer l'amendement voulu—témoignera que nous croyons qu'un Sénat élu, tel que le recommandait le rapport du comité mixte spécial sur la réforme du Sénat rendu public en janvier 1984, constituerait une mesure positive en vue de restaurer la crédibilité de la Chambre haute et de renforcer notre style de fédéralisme. Il est vrai que le système actuel de nomination, qui est le privilège exclusif du premier ministre du moment, est de plus en plus contesté. Quelque judicieuses, raisonnables et justes que puissent être ces nominations, et quelque compétente que puisse être la personne nommée au Sénat, on a l'impression que le Sénat n'existe que pour permettre au premier ministre d'y nommer ses amis du moment. C'est là le point faible de cette méthode de nomination.

D'autres orateurs de ce côté-ci auront quelque chose à dire sur la façon d'améliorer la méthode de nomination. Devrait-on y faire participer les gouvernements provinciaux? Devrait-on prévoir un mandat d'une durée déterminée au lieu de nommer le sénateur qui le restera jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge maximum de 75 ans? Devrait-on rééquilibrer la représentation des régions? Ma province, la Colombie-Britannique, veut un plus grand nombre de sièges au Sénat. Je suis persuadé que les autres provinces le veulent également. C'est sans doute en partie pour cette raison que le premier ministre Bennett serait d'accord, qu'il voudrait une conférence constitutionnelle.

• (1450)

Malgré tout le respect que j'ai pour les membres du Sénat, je pense qu'ils reconnaîtraient avec moi—ils le font effectivement—que cette institution gagnerait grandement en crédibilité si elle était élective. Comme l'affirme le rapport du comité spécial, Votre Honneur, et je le cite:

Un Sénat sans poids politique réel ne saurait s'opposer, le cas échéant, aux décisions prises par un gouvernement qui a l'appui de la Chambre des communes. Par conséquent, seul un Sénat élu répond, dans le contexte actuel, à l'intention initiale des Pères de la Confédération: établir un contrepois judicieux au pouvoir des Communes (fondé sur la représentation démographique), en confiant au Sénat la fonction de sauvegarder les intérêts légitimes des provinces moins peuplées.

Donc ce que nous disons à vous, Votre Honneur, et au pays, c'est que si la réforme du Sénat—que cette mesure effleure à peine pensons-nous—figure au programme du gouvernement, malgré les problèmes économiques et budgétaires dont il faudrait nous occuper actuellement, alors réformons vraiment le Sénat. Réformons-le ou abolissons-le. Nous commencerions par une conférence constitutionnelle immédiate, portant sur un Sénat électif. À défaut de cela, nous pourrions nous pencher sur la durée du mandat, le mode de nomination, l'origine de la nomination, et nous voudrions nous pencher sur l'équilibre à réaliser entre les rôles des deux Chambres. Ce texte n'effleure même pas la réforme. C'est du trompe-l'oeil. C'est une vengeance politique mesquine du premier ministre et du gouvernement contre les membres d'un autre parti politique.